L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 AOUT 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 15 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourno, au Rio Warehouse, coin Tchoupitoulas et Notre-Dame-Sucre.
Par Hoffman, Marks & Co., au No 18 de la rue de Chartres — "Notions," articles de fantaisie et lingerie.

ATTENTION !

Vente de 50 caisses sucre. Voir l'avis d'encan de M Eugene Tourno.

Politique et Morale.

Les Etats-Unis sont maintenant livrés à une confusion d'idées qui ferait faire de sérieuses réflexions aux républicains honnêtes d'Europe, s'ils pouvaient connaître, comme nous la connaissons, la situation morale de la république modèle. Cette connaissance serait principalement utile aux républicains d'Espagne qui veulent fonder une fédération, par cela seul que cette division en Etats fut adoptée par les colonies anglaises à l'époque où elles firent leur constitution et aussi, parce que cette division a subsisté pendant un siècle. C'est quelque chose, nous en convenons, c'est même beaucoup, et le fait peut donner lieu à de très hautes et très graves considérations. Mais les imitations réussissent rarement en fait d'institutions démocratiques; ce qui est bon pour un pays peut n'être pas bon pour un autre, et, à coup sûr, n'est pas bon pour tous indistinctement.

Si, du reste, les républicains de France et d'Espagne manifestent tant d'amour pour un précédent qui a déjà la respectable sanction d'un siècle, et certes le précédent mérite attention, ils devraient au moins étudier tout ce qui en est sorti, tout ce qu'il a produit et s'arrêter un moment pour examiner l'impasse où il paraît avoir abouti. Ils verraient bientôt que si l'ordre constitutionnel, qu'ils admirent, a bien assuré la liberté politique jusqu'à présent, il n'a pas créé l'honnêteté administrative et que si le pays était moins riche de sa nature, il y a longtemps qu'il eut demandé à d'autres principes du gouvernement une protection contre le désordre et le chaos.

Nous proposerions pour sujet d'étude aux Républicains européens, la campagne électorale entreprise par le général Butler dans un but qui assurément n'est pas au-dessus de sa taille, car le général Butler, quoiqu'on nous, possède des talents administratifs véritablement supérieurs. C'est le seul homme d'Etat américain qui ait montré qu'avec de faibles moyens peut encore faire de grandes choses dans l'administration d'un Etat. Il aspirerait à être le gouverneur du Massachusetts et nous n'avons nul doute que s'il parvient à son but, l'Etat n'aura pas à le regretter sous le rapport des intérêts matériels.

Mais la morale en souffrira. Butler pour réussir est obligé de se montrer complaisant pour les vices de son époque; il lui faut ménager souvent des intérêts, qu'il n'estime point être plus mais qui sont puissants et dominateurs et devant lesquels il s'incline comme si ces intérêts représentaient toute la moralité du monde. Nous parlons ainsi de cet homme parce qu'à notre grande surprise, il est du nombre, sur ceux qui, membres du Congrès, n'ont pas trempé dans les manœuvres du Crédit Mobilier et n'ont figuré dans aucun des scandales auxquels le Crédit Mobilier a donné lieu.

Notre intention n'est pas de représenter ici Butler comme un saint : il n'a aucune prétention de ce genre lui-même : nous voulons dire seulement qu'aux yeux des électeurs du son Etat, il a plus de titres moraux à gouverner son Etat que Wilson, son compatriote, n'en a à présider le Sénat comme vice-président des Etats-Unis; que Colfax n'en avait à exercer les mêmes fonctions, et Blaine celles d'orateur à la Chambre des Représentants. Ces trois hommes ont été dénoncés comme ayant favorisé les calculs du Crédit Mobilier et comme ayant participé aux bénéfices scandaleux de cette affaire. C'est par miracle qu'ils ont échappé aux conséquences de leur collusion, qui n'a été l'objet d'un doute pour personne, et cependant on dirait qu'on a déjà oublié tout cela, et que la pudeur publique n'a conservé de sévérité qu'envers Butler.

Serait-ce par suite de sa politique brutale à l'égard du Sud ? Mais au contraire cette politique devrait être un titre à l'estime des Yankees. Butler, que nous sachions, n'a pas détruit d'eux, en sévissant contre les dames de la Nouvelle-Orléans et en faisant exécuter Mumford. Il n'a pas démérité d'eux non plus, en soutenant devant le Sénat l'accusation de trahison portée contre le président Johnson : c'est encore là un autre titre à l'estime de ses compatriotes.

Aujourd'hui Butler prononce des discours où il se déclare en faveur de l'augmentation de salaire votée par le Congrès à la dernière session, et demande aussi de l'arriéré dû en raison de cette augmentation. En cela, Butler serait réellement vulnérable si les deux tiers du Sénat et de la Chambre n'eussent déjà touché cet arriéré et cette augmentation.

Il ne peut et ne condamné tout seul pour ce qui est pardonné aux autres; mais la question nous importe peu et la candidature de Butler est le dernier de nos soucis. Ce que nous avons à examiner et ce que nous recommandons à l'attention des républicains de bonne foi, en Amérique et en Europe, c'est la confusion d'idées politiques, économiques et morales qui règne dans les doctrines d'un homme qui se dit non seulement républicain, mais encore radical par excellence.

Butler, en premier lieu, admet un troisième terme présidentiel pour le général Grant : il admettrait même une présidence à vie, pourvu que, conformément à la Constitution, le titre fut renouvelé par l'élection tous les quatre ans.

En second lieu, Butler soutient tous les monopoles résultant du principe d'association et tous les privilèges résultant de sanctions législatives; il soutient aussi tous les tarifs de protection contre la liberté du commerce.

En troisième lieu, il soutient que la morale n'existe pas et qu'il faut la créer chez l'individu par l'intérêt même. En d'autres termes, il ne faut compter sur l'honnêteté d'un citoyen que lorsqu'il a plus de profit à être honnête que fripon.

Telles sont les principales thèses qu'un des premiers chefs du parti républicain aux Etats-Unis, et le plus habile peut-être, a développées et traitées dans sa campagne électorale, en qualité de candidat à la place de gouverneur. Nous les livrons à l'appréciation de tous les républicains sincères et de bonne foi dans les deux mondes.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS font-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

Les nouvelles d'Espagne sont très mauvaises. On dit que la Prusse cherche tous les moyens pour intervenir dans les affaires d'Espagne. L'Allemagne prendrait ce prétexte d'insultes à un de ses consuls pour demander réparations et même imposer ses conditions par les armes.

TEMPÉRATURE. — 14 août 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	84	27
12 M.	86	30
3 P. M.	83	28
6 P. M.	83	27

Augmentation des Salaires Fédéraux.

La loi qui augmente les salaires pour le président et le vice-président des Etats-Unis, pour les secrétaires d'Etat et les juges de la Cour Suprême, pour les membres et officiers du Congrès, et qui fait remonter cette augmentation jusqu'au commencement du terme du Congrès qui l'a votée, a produit un terrible effet dans l'esprit des habitants de l'Ouest. Les fermiers surtout en ont été exaspérés. Ces malheureux cultivateurs voient qu'il y a de bonnes aubaines pour tout le monde excepté pour eux.

Les manufacturiers s'enrichissent, les maîtres d'usines s'enrichissent, les constructeurs et entrepreneurs, les propriétaires de mines, les commerçants, marchands, tous les industriels s'enrichissent; les avocats, les membres du Congrès, les politiciens, les tripoteurs s'enrichissent : les fermiers seules ne s'enrichissent pas. Ce n'est ni flatteur, ni encourageant pour eux et nous concevons l'indignation que leur a causé la loi sur les salaires.

Cette augmentation n'est pourtant pas chose nouvelle, et le payement des arriérés n'est pas nouveau non plus. C'est la sixième fois que cela a été pratiqué par le Congrès depuis la mise en vigueur de la Constitution fédérale. Les salaires des membres du Congrès ont été successivement élevés jusqu'à la somme de $7500, montant fixé à la dernière session.

Butler prétend que cela est nécessaire pour mettre les sénateurs et Représentants à l'abri de toute tentative de corruption. Le raisonnement de Butler est pauvre. Si un mandataire du peuple se laisse corrompre avec un traitement de $5,000, il se laissera corrompre aussi avec un traitement de $7,500. Aujourd'hui, les mandataires du peuple veulent faire tout aussi promptement fortune que qui que ce soit, et ils comptent pour rien l'honneur de leur mission. Il serait fort difficile d'assigner une limite à l'avidité humaine. Il n'y a pas de trésor d'Etat qui pourrait y résister.

Quand le sentiment de morale ou d'honneur est éteint chez le magistrat, le représentant du peuple, ou le ministre, ce n'est pas la grosseur du traitement qui fera revivre ce sentiment.

Il paraît qu'on commence, du reste, à être convaincu de ce que nous disons. Il paraît qu'on commence, du reste, à être convaincu de ce que nous disons, plusieurs journaux ayant exprimé déjà l'idée d'abolir le salaire des membres du Congrès, ce qui éloignerait des candidatures les citoyens qui n'auraient pas le moyen de vivre à leurs dépens à Washington. La représentation n'en serait pas plus mauvaise pour cela.

En France, la Chambre des Députés, sous la Restauration et sous Louis Philippe, ne recevait pas de traitement. Elle en fut pas moins assez révolutionnaire pour tuer ces deux monarchies. Le salaire n'a été rétabli que sous l'Empire pour le Corps-Législatif, et, chose singulière, ce Corps était plus dévoué au gouvernement que les nobles des grands colléges électoraux, payant 1500 francs d'impôt, n'étaient dévoués au gouvernement de droit divin qui était pourtant leur gouvernement de prédilection.

La plupart de ces nobles des grands colléges, dont les électeurs devaient payer des francs d'impôt pour avoir le droit de voter, faisaient partie des fameux 221 membres de la Chambre, dont l'esprit d'opposition causa la chûte de Charles X. On voit par là que la fortune n'excluit pas le patriotisme; au contraire, elle assure l'indépendance, et un Congrès qui serait entièrement composé de gens ayant un patrimoine, serait plus indépendant, plus fier et aussi patriote pour le moins qu'un Congrès salarié.

Communiqué.

AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES DE LA CAMPAGNE.

Certains collecteurs de taxes dans les paroisses se sont cités autorisés à exiger le payement *immédiat* de la taxe sous peine de saisie et des autres pénalités édictées par la loi. Tous ceux qui connaissent la situation des habitants de nos campagnes savent que si l'on voulait forcer aujourd'hui le payement de la taxe de 1872, il faudrait exécuter, par voie de saisie, quatre-vingt-dix contribuables sur cent. Justement alarmés de ces dispositions peu conciliantes, les habitants ainsi menacés ont adressé leurs réclamations à M. Clark, auditeur des comptes publics et ont obtenu de lui les renseignements suivants:

Aucun collecteur dans les campagnes, n'est autorisé à presser la rentrée *immédiate* de la taxe. Les instructions données par cet officier à tous les collecteurs sont de ne pas molester les *bons habitants*, de ne pas les harceler, de les attendre jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de payer. C'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient disposé de tout ou partie de leur récolte. Ces instructions sont formelles, positives : ce sont des ordres qui n'admettent pas de réplique.

L'auditeur entend par *bons habitants*, tant ceux qui ont l'habitude de payer régulièrement leurs taxes que ceux qui ne font aucune résistance au payement des dites taxes, reconnaissent le devoir et sont disposés à s'acquitter envers l'Etat aussitôt qu'ils auront réalisé les ressources nécessaires à cet effet. Ces instructions de l'auditeur s'appliquent seulement à la taxe de 1872, recouvrable en 1873. Quant aux taxes arriérées de 1871 et des années antérieures, les collecteurs sont autorisés à user des pouvoirs que leur confère la loi.

M. Clinton a dit à un avocat de nos amis, que nous avions accompagné à son bureau, que MM. les collecteurs pouvaient parfaitement prendre en règlement de la taxe courante, à leurs risques et périls, bien entendu, des mandats sur la ville ayant plusieurs mois à courir avant d'arriver à échéance et que ces règlements à long terme satisferaient amplement aux exigences du fisc. On voit que les hauts fonctionnaires de l'Etat sont au courant de la situation de nos campagnes et savent que la taxe ne peut être payée avant plusieurs mois.

Au cas où, par impossible, MM. les collecteurs refuseraient ou négligeraient de se conformer aux instructions ci-dessus, les contribuables qui auraient à en souffrir sont invités à s'adresser directement et sans retard à l'auditeur, lui exposer leurs griefs, et justice leur sera rendue.

Le même pour l'assessement. Cette opération est souvent la source et l'occasion de fraudes, d'évaluations exagérées, inspirée par la malveillance et l'intérêt, le tout au détriment des propriétaires taxables. Au cas où les justes réclamations de ceux-ci ne seraient pas écoutées, ils sont invités à les soumettre à l'Auditeur. Elles seront examinées avec soin et, si elles sont fondées, il y sera fait droit.

Quant au mode de payemens par mandats, qu'il nous soit permis d'en dire un mot. D'abord, il est bien entendu qu'il ne peut plus être question de mandats à vue; les instructions de l'Auditeur y omettent toute idée. Il y a plus, nous ne voyons pas pourquoi les contribuables se croiraient tenus à régler aujourd'hui par mandats payables dans quelques mois, disons en décembre.

Outre que ce genre de réglement met à leur charge un surplus de deux et demi pour cent sur le montant total du mandat, c'est ce que le commissionnaire chargé de l'encaissement, il les expose, en outre, à voir leurs mandats refusés par le dit commissionnaire qui, en ces temps d'affaires difficiles, ne se considère pas toujours assuré de recevoir des produits pour l'équivalent de ce qu'il a avancé ou des engagements qu'il a assumés. L'Etat ayant toujours première hypothèque sur toute propriété sujette à la taxe, la collection de celle-ci est tout aussi bien garantie par le fait de cette hypothèque que par des mandats à terme sur des maisons de commission. Nous pensons donc que l'habitant n'a rien de mieux à faire que de faire son profit des instructions qui ont été données aux collecteurs par l'auditeur des comptes, c'est-à-dire, attendre, récolter, vendre ses denrées et payer lorsqu'il en aura touché le produit.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont d'ailleurs les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

Versailles, 2 heures.

M. Thiers a reçu hier au soir la visite d'une dizaine de députés protectionnistes qui venaient prendre le mot d'ordre pour la discussion qui va s'engager sur les traités de commerce.

M. Thiers s'est montré très irrité; il a appelé ses amis "*des imbéciles*" parce qu'ils avaient gardé le silence, lorsque M. Rouher a dit hier que l'impôt des matières premières venait d'être abrogé sans oraison funèbre.

Je viendrai à la séance, a ajouté M. Thiers, et je prouverai que l'impôt des matières premières aurait produit en 1874 80 millions.

Mais, sur les instances de ses amis, M. Thiers a renoncé à son projet et a évité un échec éclatant.

Journaux et Revues.

Nous parlions l'autre jour de M. Rochefort, et nous demandions, non qu'on le fît partir, s'il y a *impossibilité*, mais qu'on s'inquiétât au moins de savoir s'il peut ou ne peut pas supporter le voyage. Or, nous le répétons, jamais on ne s'en est inquiété.

Le *Rappel* ayant consacré un long article "à l'éloge de M. Rochefort et au chagrin que lui cause le prochain départ du martyr de la démocratie," la *Gazette de France*, prise à partie, et accusée par le *Rappel* d'avoir fait, autrefois, elle aussi, l'éloge de Rochefort, répond assez durement et d'une façon fort explicite :

"Les adversaires de l'Empire, dit d'abord la *Gazette*, ont pu sourire des quelques plaisanteries heureuses qui se trouvaient dans les premières *Lanternes*. Mais les attaques du trop fameux pamphlétaire prirent bientôt un tel caractère qu'aucun honnête homme (nous employons ce mot dans le sens qu'on lui donnait au dix-septième siècle) ne pouvait les approuver ou même les excuser."

La *Gazette* rappelle ensuite l'existence publique de M. Rochefort, depuis le jour où il a commencé à déprécier sa bave sur tout ce qui l'environnait, et termine ainsi :

"Et voilà l'homme en faveur de qui le *Rappel* réclame notre sympathie! En vérité, c'est à n'y pas croire. Nous n'insistons pas davantage, car la situation où se trouve actuellement M. de Rochefort ne nous permet pas de nous expliquer comme nous le voudrions à propos de ce grand coupable."

D'autre part, la *République française* publie une note qu'on va lire et que corrobore une autre note, du *Bien public*, celle-là. Toujours ensemble, la *République française* et le *Bien public*.

Voici ces deux notes. Dabord la *République française* :

"Les journaux implacables recommencent depuis quelques jours à annoncer le prochain départ de M. Henri Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie. Nous croyons savoir et nous espérons que cette nouvelle n'est pas exacte. Il nous revient en effet, que la commission médicale qui a été chargée d'examiner l'état de santé de M. Henri Rochefort a été d'avis qu'il ne pouvait supporter, sans danger grave, une aussi longue et aussi pénible traversée. Nous ne pensons pas que le nouveau cabinet veuille passer outre à un avis de cette nature. Il est impossible, d'ailleurs, pour peu qu'il ait examiné avec soin le dossier de M. Henri Rochefort, qu'il ne soit pas convaincu que l'accusation principale pour laquelle il a été frappé, c'est d'avoir écrit contre l'Empire. Nous avons donc peine à croire que, considérant l'état de santé de M. Henri Rochefort, le nouveau cabinet se montre à son égard moins humain que celui auquel il a succédé."

Et le *Bien public* :

"Les journaux, depuis quelques jours, annoncent à nouveau le prochain départ de M. Henri Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie."

"Les renseignements que nous recevons, et qui sont puisés à une source sérieuse, nous permettent d'affirmer qu'il y a là une erreur. M. Henri Rochefort est très souffrant; la maladie de cœur dont il est atteint lui interdit même les promenades dans le preau; a plus forte raison les voyages de deux mille lieues.

"Il se passera donc, lors du prochain départ, ce qui s'est passé à l'occasion des départs qui se sont succédé depuis deux ans. M. Rochefort sera examiné par une commission médicale dont le rapport conclura, comme nous en avons la quasi certitude, à l'impossibilité de transporter le prisonnier, et les choses resteront en l'état.

"Et quoi que puissent inspirer les haines ou les ressentiments politiques, cela sera ainsi tant que M. Rochefort ne sera guéri de la péricardite aiguë sur laquelle jusqu'à présent les médecins se sont basés pour ne pas autoriser son transport."

Nous ne nous occuperons pas de la conclusion hameuse répandue sur l'ensemble de la note de la *République française*. Dans les deux extraits qu'on vient de lire, nous ne trouvons rien que le fait affirmé dans chacun d'eux et que nous considérons comme absolument controuvé.

Encore une fois, l'assertion de tous les journaux d'un certain parti au sujet des visites médicales auxquelles aurait été soumis M. Rochefort soit absolument erronée.

M. Rochefort n'a jamais été soumis à aucune inspection médicale. Une main bienveillante, celle de M. Barthélemy Saint-Hilaire, a chaque fois rayé son nom de la liste dressée par les ministres de l'intérieur et de la marine, quand il a été question d'un embarquement de condamnés. Or, ce sont seulement les personnes maintenues sur cette liste qui étaient examinées par la commission médicale.

La *Gazette de France* pense comme nous sans doute, car voici ce qu'on y lit aujourd'hui :

"Il paraît que la santé d'Henri Rochefort est aujourd'hui fort mauvaise, très mauvaise, que la commission sanitaire serait amenée, suivant toutes vraisemblances, à déclarer qu'il ne peut, pour le moment, supporter un long voyage, Henri Rochefort est, dit-on, dans un tel état de faiblesse, qu'il ne peut faire le tour de sa chambre sans s'appuyer sur le bras de quelqu'un. Dans de telles circonstances il est probable qu'il restera en France jusqu'à nouvel ordre."

Si cette commission médicale *serait amenée, suivant toutes vraisemblances*, à déclarer..... etc., c'est qu'elle n'a pas été encore amenée à le faire.

Que Rochefort soit examiné sérieusement, sans partialité aucune, et,—s'il est démontré que les médecins le tiennent pour hors d'état de supporter le voyage,—nous trouverons très naturel qu'il ne parte pas.

Ajoutons néanmoins que bien des pauvres diables sont partis, moins coupables que M. Rochefort, et que lesquels la démocratie en masse n'épanchait pas, comme sur ce dernier, les bienfaits de sa commisération.

A propos d'un duel qui vient d'avoir lieu, le *Français* fait quelques réflexions fort sages sur les *duels politiques* en général.

Nous ne voulons pas dire que nous nous laissions aller aux mêmes espérances humanitaires que ce journal, lorsque, parlant de voir tomber en désuétude la coutume elle-même, il dit :

Il importe que le mouvement des mœurs publiques bientôt ce progrès en France, et c'est des mœurs seules qu'on doit l'attendre."

C'est là, à notre avis, une belle utopie, à la réalisation de laquelle on ne saurait croire sérieusement.

Mais le *Français* n'a pas tort, croyons-nous, de rappeler la presse au respect de soi même :

"Cependant, dit-il, ne conviendrait-il pas, dès aujourd'hui, que la presse cessât, pour satisfaire la curiosité des badauds, d'envenimer certaines aigres disputes par une publicité prématurée; qu'elle se gardât d'engager les amours-propres, et de donner, soit à l'irritation, soit à la vanité des raisons nouvelles de chercher l'éclat d'un combat singulier annoncé d'avance et longuement raconté après qu'il a eu lieu."

Sur ce point, nous associons pleinement nos vœux à ceux formés par le *Français*; et nous voulons croire que les discussions politiques reviendront peu à peu à ce fonds d'urbanité dont elles s'écartent trop maintenant, et qui, sans diminuer les conviction ni les animosités, supprimerait du moins "l'offense."

Le même journal, le *Français*, ayant annoncé que les élections partielles n'auraient pas lieu le même jour probablement, le *Siècle* en profite pour faire une réflexion, au moins étrange, venant de lui :

"Si, dit-il, les élections partielles n'ont pas lieu le même jour, elles auront lieu successivement.

"Sous le gouvernement précédent on en finissait en une seule journée. Il est vrai qu'on n'avait pas encore inventé l'ordre moral. C'est donc une agitation hebdomadaire ou bimensuelle que le cabinet prépare au pays."

Le *Siècle* avoue donc que les élections peuvent être la source d'une agitation. Nous le savions; mais est-ce de la part du *Siècle* nous semble particulièrement précieux.

Autre chose : le *Siècle* se sent si bien effrayé lorsqu'il prévoit une agitation ! Nous le croyions là précisément dans son élément.

La *Gazette de France* se saisit du mot de M. Tolain : "*Internationale noire*," et rappelle que l'expression *vient de M. de Bismarck*. L'alliance des radicaux et de la Prusse est indissoluble, on le voit. Ce sont là d'ailleurs de ces mots auxquels on ne peut répondre que comme le fait aujourd'hui la *Gazette* :

"En ce qui touche l'Internationale noire, nous dirons que ses membres pendant le premier siècle ont versé leur sang sur les champs de bataille pour secourir et relever les blessés, et que, pour les remercier, la Commune les a fait fusiller comme otages et qu'un grand nombre de membres de l'Internationale rouge étaient parmi les massacrés.

Les sociétés et les corporations d'ouvriers sont en ce moment, dit le *Gaulois*, l'objet d'une surveillance toute spéciale.

Tous les présidents des syndicats ouvriers viennent de recevoir communication de certains articles qu'ils devront ajouter à leurs réglements sous peine de voir dissoudre leurs associations.

Ces nouveaux articles interdisent de la façon la plus formelle, et sous les peines les plus sévères, d'agiter dans les réglements d'ouvriers les questions politiques et religieuses.

Toute contravention à ces réglements, que les syndics sont chargés de faire exécuter, sera suivie de la dissolution de la société et des poursuites judiciaires pour les contrevenants.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

On rapporte que plusieurs chiens enragés courent les rues depuis quelques jours. Hier matin encore, une petite fille, âgée de quatre ans, dont les parents demeurent au coin des rues Félicité et Franklin, a été mordue par un de ces animaux.

Ces accidents sont fréquents; mais il y a une consolation : c'est que sur dix chiens prétendus hydrophobes, il n'y a peut-être pas un seul qui le soit en réalité. Néanmoins, il est bon de prendre des précautions contre cette terrible maladie,—la rage,—et nous conseillons fortement aux métropolitains de continuer à distribuer des tablettes empoisonnées dans tous les quartiers de la ville.

Vers sept heures et demie, hier soir, il y a eu un moment d'excitation rue St. Charles. La pompe No 5, du département de l'incendie s'était arrêtée devant le Masonic Hall, et l'on pouvait croire que ce grand bâtiment était menacé. Il n'en était rien, fort heureusement. Nous avons appris que quelques pailles, *prêtes* dans la cheminée qui se trouve dans le bureau du secrétaire, avaient pris feu. La fumée avait fait croire à un incendie.

Nous apprenons que M. Jules Vinet a été blessé grièvement, mercredi soir, vers sept heures et demie, par un forgeron nommé Jules Maque. Les deux hommes se sont pris de querelle près des Casernes, pour une cause qui nous est inconnue. Après l'échange de quelques paroles sonnées, le forgeron s'est emparé d'un rayon de roue et en a asséné un coup violent sur la tête de M. Vinet. On craint que le crane de celui-ci ne soit fracturé et son état est très critique. Le médecin qui a été appelé à lui donner des soins a déclaré que sa vie était en danger.

Jules Maque a été arrêté et enfermé à la station de police du cinquième precinct.

Il y a eu une épisode assez amusante, hier matin, à la cour criminelle. Il s'agissait d'un allemand du nom de Peter Walcher, accusé de bigamie.

Peter, paraît-il, a la manie du mariage. Il en est à sa quatrième épouse légitime et aurait voulu en avoir une cinquième, sans l'autorisation de la loi.

Malheureusement pour lui, ce n'est pas qu'à Berlin qu'il y a des juges et des tribunaux. — Ils foisonnent à la Nouvelle-Orléans.

Peter comparaissait donc hier, pour répondre à la grave accusation portée contre lui. — Il a donné des explications si plaisantes, que juges, avocats et jurés n'ont pu garder leur sérieux, en l'écoutant.

Sa meilleure raison est, qu'en convolant en cinquièmes noces, alors que sa quatrième femme était encore vivante, il ne savait pas qu'il faisait le moindre mal.

Peter a été déclaré coupable, mais recommandé en même temps à la clémence de la cour.

Un incendie s'est déclaré, vers trois heures et demie, hier matin, dans une grande maison en briques, située rue Casacalva, entre Esplanade et la rue de la Paix, appartenant à M. Casanave, et occupée par Madame Skimmer, une modiste. La bâtisse a été consommée en moins d'une demi-heure. Les pertes sont évaluées à $7000 et sont couvertes par une assurance à la compagnie des Marchands.

Les dommes ont gâté la maison voisine, occupée par M. Montagnet, qui y tenait une forge. Cette seconde bâtisse a été considérablement endommagée. Elle était assurée, comme la première, à la compagnie des Marchands pour $2000.

On ignore l'origine du feu.

On nous rapporte qu'un grand incendie a éclaté hier soir à Jefferson City. L'heure avancée à laquelle cette nouvelle nous a été communiquée, ne nous a pas permis d'avoir des renseignements précis. Nous remettons donc les détails à demain.

Pendant l'orage d'hier, le navire *Baden Baden*, mouillé au pied de la rue Jackson, a été frappé par la foudre. Le fluide a atteint le grand mat, sans causer pourtant beaucoup de dégats. Personne n'a été blessé.

FAITS DIVERS.—Il y a des chevaux qui se conduisent comme nous aimerions qu'agissent les hommes. Deux chevaux, l'un d'eux, qui n'était échappé de l'écurie, avaient hier soir, s'est, latéralement chargé dans le canal de la rue Claiborne, au pied de la rue Caillioux. Le noble animal a fait de vaines efforts pour se dégager et il a dû passer la nuit dans cet endroit, peu commode pour dormir.

Un belligerant personnage, répondant au nom de James Finn, a été arrêté, hier matin, tout simplement parce qu'il a l'humeur des batailles. Nous espérons qu'un séjour d'une semaine, à la Prison de la Paroisse, calmera l'ardeur sanguinaire de James Finn.

Bolton Kelly, un jeune adolescent de vingt printemps, a emprunté, hier matin, à un autre jeune homme, Martin Martin, son montre. Martin l'a soupçonné de la lui avoir volé et l'a fait arrêter.

Le caporal Ancoin et le policier Wares ont essayé d'arrêter, hier, un épicier nommé Wm. Buffendick; mais celui-ci s'est armé d'un fouet du métier et a coupé le fromage, et s'est défendu avec vaillance. Force ce pendant est restée à la loi.

TROUBLES A CHARLEVILLE.

Le *Paris-Journal* publie une lettre de Charleville qui donne les détails suivants sur les troubles qui se sont produits dans cette ville, le 24 juillet :

Vers six heures, on commença par invectiver la musique, qui ne voulait pas jouer en se rendant à la gare et refusait d'exécuter les morceaux qu'une bande de forcenés voulait lui imposer.

"Enlevez la musique! hurlaient les assommés.

"Enlevez le chef! etc., etc."

Mais la gendarmerie et la police étaient là et on n'a rien enlevé du tout.

Le concert fini, quelques cris seulement.—Vive la République, vive Thiers! C'était calme.

On attendait la nuit et le départ des gendarmes, qui ne sont pas partis,—heureusement.

Vers sept heures, les bandes se forment.

On commence la *Marseillaise*, ponctuée de cris : Vive la République! vive l'Union! vive Robespierre! A bas Mac-Mahon! Vive la Commune, etc.

Vers huit heures, grâce sans doute à un mot d'ordre bien donné, plusieurs bandes viennent se fusionner et fraterniser au square de la gare.

Il commence à faire nuit.

On crie : plus fort! la République et M. Thiers n'ont plus une ni large part dans les acclamations.

On crie : Vive Gambetta! vive la Commune! — A bas Bonté! — A bas celui-ci,—A bas celui-là.

La colonne s'enfonce dans la Grande-Rue et réapparaît une demi-heure plus tard, débouchant par la rue de l'Arquebuse sur le cours d'Orléans.

Mêmes chants, mêmes cris, redoublant d'intensité avec la nuit, qui devient de plus en plus sombre.

Les gamins payés pour former l'avant-garde crient : *A Mézières!* et le centre et l'arrière-garde répètent : *A Mézières!*

En route pour Mézières.

Cela passe en faisant trembler les vitres et les gens tranquilles.

Le bruit s'éteint peu à peu.

C'est maintenant à Mézières à faire connaissance avec un genre de réjouissance patriotique, dont ses habitants n'ont pas paru très satisfaits.

A tout seigneur, tout honneur, disent les moeurs, et la cohue vient grouiller sur la place de la préfecture.

M. le préfet a donc les honneurs d'un vacarme spécial, accompagné de quelques sifflets.

A la préfecture, la bande, coupée en deux par le chef d'escadron commandant la compagnie des Ardennes, se dirige vers la caserne des gendarmes.

La caserne est entourée de tous côtés.

On crie : Pendons-les! pendons-les! sur l'air des *Lampions*.

Mais la porte s'ouvre, et les braillards reconnaissent qu'il y avait encore là cinq ou six gendarmes pour les recevoir et leur faire les honneurs de la caserne et du violon.

Ces cinq ou six gendarmes reconduisent les cinq ou six cents braillards jusqu'à la sortie de la ville.

Chemin faisant, ils récoltent dans le lies plus tapageurs et les mettent en lieu sûr.

Le lieutenant Davenne en capitule deux pour sa part.

Son adjoint en fait autant, et chacun des gendarmes tient à honneur de ne pas rentrer les mains vides.

Les perturbateurs ayant été mis à la porte de Mézières, on ferme la barrière, et la bande, désorganisée, rentre à Charleville au pas désappointé.

Les cafés se vident ponctuellement, au son du couvre feu, et les débris de la retraite de Mézières vont se grouper sur la place Ducale, qui présente une animation extraordinaire.

La gendarmerie et la police, massées devant la mairie, restent impassibles et calmes.

Ni les clameurs, ni les insultes, ni les provocations, n'ont l'air de les émouvoir.

A dix heures et demie le capitaine Mariot s'avance seul et à pas milieu de la foule, qu'il engage amicalement à se disperser.

On l'entoure, on le presse : il reçoit un coup de pied à la jambe.

Alors, le brave soldat, qui aurait voulu éviter toute violence, est forcé de dégaîner.

En compagnie de M. le procureur de la République, il rallie ses gendarmes, qui montent à cheval.

Au moment où lui-même sautait en selle, un cri se fait entendre : "Emparez-le!"

C'est le criard qui est enlevé.

Les vociférations recommencent plus furibondes que jamais.

On accomplit alors la formalité des sommations : il faut enfin que force reste à la loi.

Les gendarmes ont mis le sabre à la main.

Ils opèrent une première charge, en tête, formée par quatre.

La place est vide, mais le rassemblement disperse va former des groupes bruyants sous les arcades.

Les gendarmes n'hésitent pas : au-lieu de se briser avec leurs chevaux, ils s'élancent sur les dalles glissantes et contraignent la foule à s'éparpiller, chacun dans son quartier.

A ce moment, le gendarme Quentin reçoit sur la nuque un quartier de brique qui le fait chanceler sur son cheval.

L'évacuation de la place était alors complète.

Il ne s'agissait que de dégager les voies aboutissantes.

Ce fut vite fait, grâce à l'énergie des gendarmes et de la police locale, dont le vigueur datait ce moment critique, a dénoncé la modération.

Quelques arrestations ont été faites.

A onze heures et demie, le calme était complet : on pouvait enfin reposer en paix.

La bande qui est allée envahir et troubler Mézières était précédée de deux ou trois pelotons de gamins, parfaitement alignés et disciplinés, auxquels, de l'aveu dicdite montarda, des *meneurs* avaient donné des sous.

UN ACTE DE CRUAUTÉ.

Des mains et une figure gercées sont au nombre des choses les plus pénibles pour les fermiers et les personnes qui travaillent au dehors. Ceux qui s'exposent à l'air—et la remarque s'applique surtout aux enfants—souffrent énormément et il arrive souvent que leurs mains saignent. Il est cruel de ne laisser tourmenter ainsi par le froidure ou de laisser souffrir les autres quand il est si facile de prévenir les souffrances à si peu de frais. Il s'agit seulement d'acheter, moyennant des cents, une brique de SAPOLIO. Le Sapolio qu'on emploie pour les mains, non seulement nettoie celles-ci mieux que ne le fait le savon le plus coûteux, mais il empêche les gerçures et adoucit la peau. Il se vend partout.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

Au No 108 de la de Canal.

NATTES CANTON, blanches, à carreaux et fantaisie.
TOILES CIRÉES larges de 4 à 54 pieds.
STORES, nouveau genre, grande variété.
Toute espèce de TAPIS, à très bas prix.
21 juil 1m PP marchon

LA MACHINE A GLACER, DE WINDHAUSEN,

A LA DEMANDE d'un grand nombre de personnes, le WINDHAUSEN RÉFRIGÉRATEUR MAGIQUE, à la Brasserie Kaiserhof, coin des rues Robertson et Toulouse, fonctionnera de nouveau, DIMANCHE PROCHAIN, de 4 heures du matin à midi, et LUNDI SOIR, de 4 à 7 heures. Le public, et particulièrement les brasseurs, cafetiers, restaurateurs de profession, les brasseurs, etc., sont invités à se trouver à la Brasserie aux heures indiquées. 15 août—2t

Société Hispano Philipino de Bienfaisance Mutuelle.—Les obsèques et mortuaires de la compagnie, se réunissent VENDREDI, 15 del corriente, à les siete y media de la tarde, en la sala de las calles Almoz y Francisco Marty, con el 3 aniversario de la dicha. No espera la asistencia puntualidad de los socios.

Por orden del Presidente, D. J. VILLARONA.
VICENTE OHDAZ, secretario. 14 agosto—1t 2t

8	— 15	— 7 1/2.

14 août 2t

IMPORTANT.

Avis.

La soumission s'adressera à la Banque Nationale Louisiana, et temps convenable, pour un nouveau certificat d'actions de 50 actions, le décembre last, pour trente actions de la, réputées à 317—lequel certificat a été perdu par obs.

Veuve DESIRÉE DU PART.

Nlle-Orléans, 7 août 1873.
Ilmest—14, 16, 18, 20, 4, 7sept

CONSULADO DE LA REPUBLICA MEXICANA.

Nueva-Orleans, Agosto 9 de 1873.

Se hace saber al paradero de Juan Angel Tapia, que se encuent